




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120220-19528-DE-1-1_0
Date de signature : 21/02/12
Date de réception : mardi 21 février 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2012.226

Séance publique du

20 février 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : RÉNOVATION DE L'ORANGERIE DE LA BASTIDE DU JAS DANS LE CADRE DE 'MARSEILLE PROVENCE 2013' : FICHE D'OPÉRATION ET DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Le 20/02/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 16/02/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dabha DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Charlotte BENON, M. Maurice CHAZEAU à M. Stéphane PAOLI, M. Gerard DELOCHE à M. Francis TAULAN, Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. André GUINDE, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Danièle BRUNET, Mme Catherine SILVESTRE à M. Victor TONIN, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN, Mme Marie José VALETA à M. François HAMY

Excusés sans pouvoir :

M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, Mme Patricia LARNAUDIE

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction Des Musées &
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20/02/12

RAPPORTEUR : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Victor TONIN

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : RÉNOVATION DE L'ORANGERIE DE LA BASTIDE DU JAS DANS LE CADRE DE 'MARSEILLE PROVENCE 2013' : FICHE D'OPÉRATION ET DEMANDE DE SUBVENTIONS.
- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

C'est autour du peintre Cézanne et de la présentation d'une bastide des XVIII^e et XIX^e siècles que s'organise le Projet Scientifique et Culturel de la bastide du Jas de Bouffan. Celle-ci, outre des travaux d'urgence, va faire l'objet d'un diagnostic général des bâtiments et du parc afin de mettre en œuvre les travaux de restauration, de réorganisation et de scénographie nécessaires.

Toutefois en accord avec les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (*bâtiment classé au titre des Monuments Historiques*), dans le cadre de la programmation "Marseille Provence 2013", il a été décidé de créer dès que possible, un espace d'accueil, de billetterie et de boutique dans le bâtiment de l'Orangerie de la Bastide du Jas de Bouffan.

A cette fin, il convient d'effectuer un diagnostic général de l'état de la construction afin de définir un cahier des charges qui permettra la restauration du bâtiment.

Le budget prévisionnel de l'étude et des travaux a été estimé à 255 000 € HT.

Pour ce diagnostic et ces travaux, des demandes de subventions auprès des partenaires financiers habituels peuvent être effectuées : État, Conseil Régional, Conseil Général, Communauté du Pays d'Aix.

Aussi, il est proposé, la création de la fiche opérationnelle suivante :

Désignation de la dépense	Étude d'évaluation HT	Montant des travaux HT
Orangerie de la bastide du Jas de Bouffan	25 000 €	En attente des résultats de l'évaluation qui détermineront les travaux nécessaires
Montant global de la fiche opérationnelle	25 000 €	Estimation à 230 000€ HT

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** d'engager les études d'évaluation-diagnostic concernant l'orangerie de la bastide du Jas de Bouffan au regard des délais restreints pour une ouverture en 2013 ;
- **DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de 25 000 € HT sera imputée au budget de la Ville, chapitre 90324-2031-1857, qui présente les disponibilités nécessaires ;
- **ADOPTER** la fiche opérationnelle ci annexée ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint en charge du Patrimoine à solliciter les différents partenaires financiers de la Ville aux fins d'attributions de subventions au plus fort taux, et à signer tout documents y afférents.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette de ces subventions.

2012.226 - RÉNOVATION DE L'ORANGERIE DE LA BASTIDE DU JAS DANS LE CADRE DE 'MARSEILLE PROVENCE 2013' : FICHE D'OPÉRATION ET DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Présents et représentés	: 52
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Michèle JONES**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/02/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



DGA OU DGST
DIRECTION DES MUSEES ET DU PATRIMOINE CULTUREL

DEMANDE DE CREATION
D'UNE UNITE FONCTIONNELLE

OBJET : Diagnostic-évaluation et
travaux . Orangerie de la bastide du Jas
de Bouffan

Date ou période de la réalisation :
Demande de création inscrite au Conseil municipal du : 20 février 2012

Désignation de la dépense	Montant € HT	Observations
→ Fournitures		
Etude-diagnostic	25 000€	Mapa supérieur à 20 000
Travaux	230 000	Estimation en attente du daignostic
Montant global de l'unité fonctionnelle	255 000	
Procédure : marché selon montant.		

Les montants mentionnés sont donnés à titre **estimatif**.

NB : Il convient de préciser, dans la colonne « observations », la référence à un marché existant ou relevant de l'article 30 du Code des marchés publics, ou bien la procédure des « petits lots » adéquate.

ANNEXE aux délibérations N° 2012-174 à 2012-255

ERRATUM page 1

Il convient de lire « sur convocation qui a été adressée par Mme Joissains-Masini, Maire le 14/02/2012 » au lieu du 16/02/2012.